

Paris, le 8 novembre 2023

**Nous, Eric MOYSE  
Contrôleur Général  
Chef d'État-Major de la Direction de l'Ordre Public et de la Circulation**

Requérons l'Ingénieur d'astreinte et les différents services techniques de la Mairie de PARIS dans le cadre du Forum pour la Paix organisé au Palais Brongniart, 2 Place de la Bourse (75002), le vendredi 10 novembre et le samedi 11 novembre 2023.

La D.O.P.C. mettra en place un service d'ordre pour gérer cet événement sensible. Monsieur le Préfet de Police a donné pour instructions que des mesures conservatoires de protection soient prises, dès à présent, afin de pouvoir mener cet événement dans des conditions de sécurité suffisantes, sur les voies, portions de voie suivantes et abords :

- rue Vivienne, dans sa portion comprise entre la Place de la Bourse et la rue Feydeau ;
- rue de la Bourse, dans sa portion comprise entre la rue Vivienne et la rue des Colonnes ;
- Place de la Bourse côté pair et impair, à l'exclusion de la chaussée entre la rue du Quatre Septembre et la rue Réaumur et du trottoir opposé ;
- rue Notre-Dame des Victoires, dans sa portion comprise entre la rue Montmartre et la Place de la Bourse.

Il y aura lieu sur l'ensemble des axes précités et abords de :

**Pour les chantiers / échafaudages / emprises VP de la ville de Paris :**

- Identifier les chantiers ou engins de chantier sans propriétaire apparent. Les faire enlever.
- Enlever les barrières de protection non fixées, matériaux, gravats, outils et tout objet pouvant servir d'arme par destination ou de projectile.
- Évacuer tous les échafaudages démontés et autres tubulures.
- Retirer les bennes à gravats.

**Pour la protection des mobiliers urbains**

- Protéger les mobiliers urbains et vider les poubelles de voie publique.

**Pour la protection des arbres se trouvant sur les axes précités :**

- Faire retirer toutes les grilles en fonte au pied des arbres.
- Faire retirer toutes les protections en bois ou en métal autour des jeunes arbres.

Pour les conteneurs à verres se trouvant sur les axes précités :


- Faire vider les conteneurs à verre le 09/11/2023 avant 20h00.
- Faire respecter l'Arrêté du Maire de PARIS et du Préfet de Police du 10 Mai 1983 réglementant la collecte des ordures ménagères à PARIS (plus particulièrement les articles 6 et 7).

Pour les encombrants sur les axes précités :

- Faire retirer les encombrants ou dépôts divers pour le 10/11/2023 à 06h00.

Un passage de véhicules des Services Techniques de la Mairie de PARIS est sollicité les 10&11/11/2023 à 06h00 pour retirer tout meuble, appareil ménager, objet ayant été déposés par les riverains et pouvant servir de projectile ou être brûlés (y compris les poubelles, publiques ou privées).

Il y a lieu, également, de retirer tout objet pouvant entraver la progression et le stationnement des cortèges officiels sur le secteur de la Place de la Bourse et abords.

  
Le Chef d'état-major  
de la Direction de l'Ordre Public  
et de la Circulation